

Challenge Jean-Paul Diers

Dobermann Club de France

Attribué exclusivement dans la discipline Ring Français, lors de la Nationale de Travail du Dobermann Club de France (BoxDobRott).

Modalités d'attribution

Pour prétendre à l'attribution du Challenge Jean-Paul Diers, le concurrent doit pratiquer le Ring Français à l'un des échelons Ring 1, Ring 2 ou Ring 3 et être membre du Dobermann Club de France.

Attribution prioritaire

Le Challenge est attribué au Dobermann classé premier en Ring 3, ayant obtenu le qualificatif « Excellent » (320/400 minimum).

Attribution subsidiaire

En l'absence de possibilité d'attribution à un Dobermann engagé en Ring 3, le Challenge est attribué au Dobermann ayant obtenu le meilleur pourcentage de points parmi les concurrents engagés en Ring 1 et Ring 2, avec un qualificatif minimum « Excellent ».

Validation

L'attribution du Challenge Jean-Paul Diers est validée par la Commission d'Utilisation du Dobermann Club de France lors du BoxDobRott.